

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 136)

AMENDEMENT

N ° CL139

présenté par

M. Le Gac, rapporteur et M. Delautrette, rapporteur

ARTICLE 2

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi l'alinéa 10 :

1° Supprimer le mot : « théorique ».

2° Après la seconde occurrence du mot :

« adjoints »,

insérer le mot :

« spéciaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.